

Descriptif du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 30 juin 2008

En application de l'article L.451-3 du Code Monétaire et Financier et du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (art. 241-1 et suivants), le présent descriptif du programme a pour but de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat par Makheia Group de ses propres actions dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 30 juin 2008 en sa cinquième résolution.

Synthèse des principales caractéristiques de l'opération :

Emetteur : Makheia Group SA, Société anonyme au capital de 6 987 475,13€ dont, siège social : 125 rue de Saussure 75017 Paris, R.C.S. Paris 399 364 751.

Lieu de cotation Euronext Paris Compartiment C, Code ISIN : FR0000072993 - MDG

1. Nombre de titres et part du capital que l'émetteur détient directement ou indirectement.
Au 22 septembre 2008, le capital social de la société est composé de 4 959 768 actions dont 168 021 actions détenues par la société, soit 3,39%.
2. Répartition par objectif des titres du capital détenus au jour du présent descriptif :
 - 44 178 actions pour notamment permettre l'attribution d'actions aux salariés de la Société et/ou de son Groupe, notamment pour le service d'options d'achat ou encore au titre des attributions d'actions gratuites.
 - 8 992 actions pouvant procéder à la réduction du capital de la société par voie d'annulation d'action.
 - 92 327 actions conservées en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe.
 - 22 524 actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité.
3. L'Assemblée générale du 30 juin 2008 a autorisé, pour une durée de vingt-six (26) mois, l'annulation de 10 % du capital de la Société. Pour mémoire, par décision de l'Assemblée Générale du 30 juin 2008, le capital social a été réduit de 281 800 euros par annulation de 200 000 actions d'autocontrôle.

Les objectifs du programme sont les suivants :

- o D'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- o L'acquisition d'actions pour être conservées en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société ;
- o De remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuites d'actions aux salariés de la société ou des sociétés de son Groupe, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise ;
- o Procéder à la réduction du capital de la société par voie d'annulation d'action.

Modalités du programme de rachat d'actions :Nombre maximal d'actions pouvant être acquises :

Le nombre maximal d'actions pouvant être acheté ne peut excéder 10 % du nombre des actions composant le capital social actuel, soit 495 976 actions.

Prix maximum d'achat et montant maximal autorisé des fonds pouvant être engagés :

Le prix unitaire maximum d'achat est fixé à 5,5 euros hors frais. En cas de modification du nominal des actions, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, les prix d'achat et de vente susvisés pourront être ajustés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action. L'enveloppe globale maximale de cette autorisation est fixée à 2.727.868 €.

Modalités d'achat et de vente :

Les achats, cessions et transferts des actions pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution votée lors de l'AGM du 30 juin 2008 ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres. Ces opérations pourront être réalisées à tout moment, y compris en période d'offre publique.

Durée du programme :

Le programme a été autorisé pour une durée de dix-huit (18) mois à compter du 30 juin 2008, soit jusqu'au 31 décembre 2009.

Opérations réalisées par Makheia Group sur ses propres titres dans le cadre des précédents programmes de rachat jusqu'au 22 septembre 2008 :

Pourcentage de capital auto-détenu au 22 septembre 2008	3,39 %
Nombre de titres détenus en portefeuille au 22 septembre 2008	168 021
dont, contrat de liquidité	22.524
Valeur de marché du portefeuille au 22 septembre 2008	305.798 euros
Nombre d'actions annulées au cours des derniers 24 mois	200.000
Nombre de titres détenus en portefeuille au 15 février 2008	262.815 actions

Dans le cadre du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale mixte du 22 juin 2007 les opérations effectuées sur les actions propres entre le 15 février et le 22 septembre 2008 ont été les suivantes :

Flux bruts cumulés			Positions ouvertes					
	Achats	Ventes/ transferts	Positions ouvertes à l'achat			Positions ouvertes à la vente		
			<i>Calls achetés</i>	<i>Puts vendus</i>	<i>Achats à terme</i>	<i>Calls vendus</i>	<i>Puts achetés</i>	<i>Ventes à terme</i>
Nombre de titres	109 893	4 687						
Echéance Maximale moyenne	Néant	Néant	0	0	0	0	0	0
Cours moyen des Transactions (en euros)	1,97	2,06	0	0	0	0	0	0
Prix moyen d'exercice (en euros)	Néant	Néant	0	0	0	0	0	0
Montants (en euros)	217 031	9 648	0	0	0	0	0	0

Paris, le 24 septembre 2008